



SYNDICAT NATIONAL C.G.T.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur Patrick LAVARDE, Directeur Général
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
« Le Nadar » Hall C
5 Square Félix Nadar
94300 VINCENNES

Corconne, le 26 février 2010

Lettre ouverte au directeur général de l'ONEMA

Objet : primes des agents ITA en 2009

Monsieur le Directeur,

Le groupe de travail sur le régime indemnitaire des ITA de l'ONEMA s'est réuni le 4 novembre 2009. Il a notamment examiné quelle pourrait être la modulation de primes en 2009 pour les agents ITA recrutés en 2008.

Lors de ce groupe, le secrétariat général (SG) a souhaité que deux agents recrutés à la Direction générale en 2009 bénéficient d'une modulation, qui plus est très importante, (respectivement 3 864€ et 2 248 € bruts), afin de compenser leur perte de salaire entre le CDD qu'ils ont effectué précédemment et l'année de stage une fois recrutés en CDI. C'était une demande tout à fait inédite. Malgré tout, les représentants de personnels ont accepté, à condition que les 18 ITA recrutés en 2008 perçoivent un supplément de primes de 11% par rapport à leur part fixe (soit environ 600 euros), ce qui était possible d'après l'enveloppe à partager annoncée par le Secrétariat général, qui était de 37 114 euros.

A la CCP des ITA du 26 novembre 2009, le SG nous a annoncé qu'il s'était trompé d'enveloppe. Au cours du CTPC du 4 décembre 2009, ceci a été présenté comme une « erreur de calcul ». Nous avons simultanément appris que, dans l'urgence d'une décision à prendre, ces deux agents de la DG, avaient bénéficié de cette importante modulation (plus un ou deux autres pour des montants bien inférieurs). En revanche, les 18 autres collègues recrutés en 2008 n'avaient pas touché la part variable décidée conjointement. Il en a découlé des discussions extrêmement houleuses lors de ces deux réunions.

En effet, cette décision de répartition des primes nous semble catastrophique.

D'une part, elle est une **injustice flagrante**, car elle instaure de fait deux « catégories » d'agents ITA pour ce qui concerne les recrutements 2008 et 2009 : l'un

Adresser votre correspondance à :
CGT-ONEMA – Les Horts, Route de Montpellier – 30260 Corconne
secretairegeneral@cgtonema.fr



comprenant deux agents sur-modulés (plus un ou deux avec une modeste modulation) et l'autre quinze ou seize agents non modulés recrutés en 2009 et dix-huit agents recrutés en 2008 qui, pour la seconde année consécutive, ne perçoivent aucune part variable. Or jusqu'à preuve du contraire, ces inégalités ne sont pas justifiées par une différence de quantité ni de qualité de travail entre ces « catégories ». Ceci traduit donc un mépris des notions les plus élémentaires d'égalité et de justice.

D'autre part, elle est contraire à l'accord trouvé en groupe de travail le 4 novembre 2009, alors qu'il vous était possible d'adopter d'autres modes de répartition des primes, plus équitables et plus conformes à ce qui avait été décidé. Ceci nous conduit, une fois de plus hélas, à mettre très sérieusement en doute la nature du « dialogue social » qu'il est possible d'avoir avec la Direction générale. C'est également de nature à jeter le **discrédit général sur la gestion des personnels** tel qu'il est pratiqué à l'ONEMA. Car nous sommes très inquiets de cette gestion à la tête du client et des dégâts qu'elle engendrera.

Constatant ceci, nous souhaitons que vous nous expliquiez très clairement :

- en quoi a consisté « l'erreur de calcul » ?
- quels ont été le circuit et le mode de décision aboutissant à ce résultat ?

En second lieu, nous demandons qu'une solution soit rapidement trouvée pour effacer cette injustice, donc pour verser aux agents lésés ce qui avait été prévu.

Nous rappelons aussi que toutes les réunions paritaires, spécialement sur des sujets tels que celui-ci, devraient être suivies de comptes-rendus précis et validés contradictoirement, comme cela aurait dû être le cas depuis le départ. Nous souhaitons en particulier que le compte-rendu de la réunion du groupe de travail du 4 novembre 2009 nous soit envoyé pour avis dans les meilleurs délais.

Enfin, et de manière plus générale, nous déplorons que l'attribution des primes des agents ITA reste largement inéquitable, en même temps qu'opaque et incompréhensible pour les collègues concernés. D'ici la sortie annoncée du statut unique Agences-ONEMA-ONCFS, pour laquelle les délais ne nous semblent pas garantis, il semblerait logique que le groupe de travail spécifique se penche sérieusement sur ce problème.

Dans l'attente de votre réponse sur ces différents points, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire national de la CGT ONEMA
Paul MOINS

Signé

Copie :

M. le Ministre de l'Ecologie chargé des négociations sur le climat

M. le secrétaire général du MEEDDM

Mme la Directrice de l'eau et de la biodiversité

Tous les agents de l'ONEMA